

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 31 octobre 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 octobre 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PÉPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Alain MILON, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_156

SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT DE GESTION DE L'OUVRAGE TRAVERSANT INCLUS DANS LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE C DU QUARTIER DE CHAFFUNES

Par courrier, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) proposait à la commune la signature d'une convention tripartite relative à la gestion de vannage liée au système d'endiguement de Chaffunes.

Cette convention concerne la gestion d'une conduite de diamètre 500 mm permettant de récolter les eaux pluviales du bassin des Cadenières (géré par la CASC) et de les rejeter de l'autre côté du système d'endiguement de Chaffunes (géré par le SMOP).

Cet ouvrage, dont la commune de Sorgues est propriétaire, a pour rôle la gestion des crues et la protection contre les inondations.

La présente convention a pour objet de définir les opérations à réaliser ainsi que les responsabilités entre la CASC, le SMOP et la commune de Sorgues.

Il est précisé que la commune de Sorgues devra mettre à jour son Plan Local de Sauvegarde suite à la signature de la convention.

Suite à l'astreinte mise en place et en appui avec les services de la CASC, la commune réalisera les points suivants :

- Procéder à la fermeture de l'ouvrage traversant à l'aide de la crémaillère,
- Procéder à l'inspection de la digue de Chaffunes,
- Communiquer sur les actions mises en œuvre auprès du SMOP,

- Rédiger un compte rendu post-crise à l'attention du SMOP.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de tripartite de partenariat de gestion de l'ouvrage traversant inclus dans le système d'endiguement de classe C du quartier de Chaffunes et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2226-1,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.211-7,

Vu le courrier du Syndicat du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) proposant à la commune la signature d'une convention tripartite relative à la gestion de vannage liée au système d'endiguement de Chaffunes,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 8 octobre 2024,

Sur le rapport présenté par Jean-François LAPORTE;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de tripartite de partenariat de gestion de l'ouvrage traversant inclus dans le système d'endiguement de classe C du quartier de Chaffunes et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.